



**POLITIQUE ÉLECTORALE**  
**DU**  
**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION**  
**DE VAUDREUIL**

La politique électorale a été révisée par Brigitte Fuller, Mélanie Lamoureux, Amélie Lapointe, Véronique Lefebvre et Claudine Malouin le 17 décembre 2020, via la plateforme Zoom. Elle a été soumise au comité exécutif le 25 janvier 2021 en vue de son adoption par l'assemblée des personnes déléguées, le 24 février 2021.

## **1. ADMISSIBILITÉ**

Tout membre du Syndicat, en vertu de ses statuts, est admissible aux divers postes du comité exécutif.

## **2. MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES CANDIDATS AUX POSTES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

La personne candidate à un poste au comité exécutif reçoit une copie de la présente politique au moment où elle dépose sa candidature.

### **2.1 LIBÉRATIONS SYNDICALES**

La personne candidate au poste de présidence, de vice-présidence à la trésorerie et de vice-présidence au secrétariat pourrait obtenir, sur demande, une journée de libération pour lui permettre de mener sa campagne électorale. Cette journée peut être prise en deux demi-journées.

La personne candidate aux postes de membres siégeant au comité exécutif pourrait obtenir sur demande une demi-journée de libération pour lui permettre de mener sa campagne électorale.

### **2.2 PUBLICITÉ ÉLECTORALE**

- a) La période de publicité électorale débute vingt (20) jours avant l'enclenchement du début du vote, la veille de l'élection à minuit.
- b) Toutes les personnes candidates obtiennent sur demande et gratuitement du secrétariat du syndicat:
  - La liste des personnes déléguées ainsi que leurs coordonnées professionnelles;
  - Deux séries d'étiquettes encollées (pour expédition dans les écoles);
  - Deux séries d'enveloppes (pour expédition dans les écoles);
  - Une page dans L'Informel – *Édition spéciale élections*;
  - La reproduction et la livraison par courrier interne d'une publicité électorale selon le nombre d'enseignants temps plein au SERV.
  - Une publication écrite et une présentation vidéo maximum de 5 minutes diffusées sur les plateformes du SERV.

- c) Les projets de publicité électorale doivent être reçus par la présidence du comité d'élection à [elections@servaudreuil.net](mailto:elections@servaudreuil.net) au plus tard cinq (5) jours après la fermeture des mises en candidature. Les projets reçus après cette date ne seront ni expédiés ni diffusés.

Le comité d'élection doit approuver le contenu de la publicité électorale avant son impression et sa diffusion. Le contenu approuvé, qu'il soit écrit ou sous forme vidéo est de la responsabilité entière de la personne candidate.

Un remboursement maximal de deux-cents dollars (200,00 \$) pour les frais engendrés par la préparation de publicité électorale est octroyé sur présentation de pièces justificatives. La demande de remboursement doit être transmise au syndicat avant le 30 juin de l'année de l'élection.

- d) Toutes les personnes candidates peuvent aussi promouvoir leur candidature, sur leur plateforme, de façon éthique, avec leurs propres outils.

Les publicités doivent être approuvées par le comité d'élection.

### 3. NEUTRALITÉ

Les membres siégeant au comité exécutif doivent faire preuve d'impartialité face aux personnes candidates tout au long du processus électoral. Ils doivent s'abstenir de faire part de leur opinion personnelle sur les personnes candidates à l'élection.

---

Véronique Lefebvre  
Présidente

---

Amélie Lapointe  
Vice-présidente

### Recommandation

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées d'adopter la présente politique telle que présentée.



## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je, soussignée ou soussigné, étant dument appuyée ou appuyé, propose que :

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_

- soit élue ou élu au poste de :
- présidence
  - vice-présidence à la trésorerie
  - vice-présidence au secrétariat
  - premier membre siégeant au comité exécutif
  - deuxième membre siégeant au comité exécutif

du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil (SERV)

L'appuyeuse ou l'appuyeur et moi, proposeuse ou proposeur, déclarons être membres du SERV

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

**Proposeuse ou proposeur :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (adresse complète)

\_\_\_\_\_ (code postal)

Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**Appuyeuse ou appuyeur :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (adresse complète)

\_\_\_\_\_ (code postal)

Téléphone : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

La candidate ou le candidat déclare qu'elle ou qu'il est :

a) membre du SERV  OUI  NON

b) nom de l'école ou établissement : \_\_\_\_\_

c) numéro de téléphone de l'établissement : \_\_\_\_\_

### **ACCEPTATION :**

Je, soussignée ou soussigné, consens à être candidate ou candidat au poste de

\_\_\_\_\_

et accepte de remplir la fonction si je suis élue ou élu.

\_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_ (signature)

Votre formulaire de mise en candidature dument rempli doit parvenir  
par courriel à [elections@servaudreuil.net](mailto:elections@servaudreuil.net), par courrier recommandé ou déposé au bureau syndical  
sous enveloppe cachetée  
**avant le 5 mai 2021 à 16 h**

à l'attention de  
**Claudine Malouin, présidente d'élection**  
**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL**  
**2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5**